



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 6
- exprimés 7
- absents 1
- représentés 1

Date de la convocation : 09/04/2015

Séance du 14 avril 2015

**OBJET : Vote des taux d'imposition communaux pour l'exercice 2015**

L'an deux mille quinze et le 14 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRÉSENTS** : , BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

**PROCURATION**: Mme BATAILHOU-VILLET donne pouvoir à M. BEDEL Philippe

**EXCUSÉE** : BATAILHOU-VILLET Evelyne

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu la revalorisation nationale des bases pour 2015 ;
- Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 18 900 € ;
- Considérant que la commune entend poursuivre sa politique d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal , à l'unanimité**

décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015, soit :

	Taux de référence 2014 (%)	Coefficient de variation	Taux voté en 2015 (%)
Taxe d'habitation	14,48	1	14,48
Taxe foncière (bâti)	4,52	1	4,52
Taxe foncière (non bâti)	48,55	1	48,55
CFE	14,65	1	14,65

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire  
a été publiée et transmise au  
Représentant de l'État le 22 /04/2015

Le Maire, P.BEDEL

